

Association Les Amis de Pénoucllet  
Chez David MOREL  
Les Syords  
74250 Saint Jean de Tholome

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 05.10.2018**

Le 05 octobre 2018 à 20H30, les fondateurs de l'association *Les Amis de Pénoucllet* se sont réunis en assemblée générale constitutive dans la salle de motricité de l'école de Saint Jean de tholome.

Sont Présents :

*Voir la liste des personnes ayant assisté à l'AG en annexe 1*

L'assemblée générale désigne *Claude MARIOTTI* en qualité de président de séance et *Mathieu COLY* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association
- Présentation du projet de statuts
- Adoption des statuts
- Vote du montant des cotisations
- Désignation des premiers membres du bureau
- Questions diverses

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les montants de cotisation suivant :

- Pour les adhérents particulier, la cotisation est de 10€.
- Pour les adhérents Personnes Morales (entreprise, association) ou les artisans et commerçants la cotisation est de 50€.
- En plus de ces montants, les adhérents peuvent, sans obligation, verser un don supplémentaire à l'association. Ces membres seront alors bienfaiteur de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

Titre	Nom	Prénom	Fonction	Nationalité	Profession	Adresse
Mr	MOCCOZET	Laurent	Co-président	Française	Enseignant chercheur	La Biollaz, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	MARIOTTI	Claude	Co-président	Française	Directeur d'un centre de formation d'apprentis	Les Syords, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	MOREL	David	Co-président	Française	Technicien Calculateur	Les Syords, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	GESTIN	Stevens	Trésorier	Française	Informaticien	1341 Route de chez Padon, 74130 Faucigny
Mr	COLY	Mathieu	Secrétaire	Française	Ingénieur	Les Syords, 74250 Saint Jean de Tholome
Mme	COLIN	Dounia	Secrétaire adjointe	Française	Gestionnaire de copropriétés	Chef Lieu, 74250 Saint Jean de Tholome
Mme	ANCEL	Flore		Française	Assistante spécialisée vétérinaire	La Biollaz, 74250 Saint Jean de Tholome
Mme	ROUX	Audrey		Française	Commerciale	Les Syords, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	CHAFFARD	Régis		Française	Agent territorial	Les Maréchaux, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	DE LORENZI	Simone		Suisse	Enseignant	Les Syords, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	DOUCET	Alain		Française	Fonctionnaire	Les Ruz, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	LAYAT	Arnaud		Française	Agriculteur	La grange cocarde, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	LEFEVRE	Evariste		Française	Ferronnier d'art	Les Ruz, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	TORTON	Samuel		Française	Ingénieur	Les Syords, 74250 Saint Jean de Tholome
Mr	VERDAN	Jean-Paul		Française	Retraité	Les Ruz, 74250 Saint Jean de Tholome

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 05.10.2019.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions

#### Réponses aux questions diverses :

***Les statuts de l'association comportent-ils une clause autorisant l'achat de terrain, cette clause permettrait par exemple de racheter certains terrains concernés par le projet de carrière ?***

Réponse de Claude MARIOTTI et Laurent MOCCOZET : aucune clause de ce type n'est présente dans les statuts, cependant une modification des statuts est tout à fait possible lors d'une prochaine AG ce qui ouvrirait la possibilité d'intégrer cette clause foncière.

***Les communes voisines et les instances intercommunales ainsi que les parlementaires se sont-ils positionner clairement sur le projet ?***

Aujourd'hui, des représentants des différentes entités citées ont été croisés par les personnes en charge de la pétition écrite, mais aucun engagement écrit pour s'opposer à la carrière n'a été fait par ceux-ci.

***Hormis les cotisations à l'association quelles actions peuvent être engagés dans l'immédiat pour soutenir l'association***

2 actions le 06.10 pour permettre l'adhésion à l'association :

- Assurer une présence sur le marché de Saint Jean de tholome
- Assurer une présence au départ de La Molinette.

Également, suite à la réception du courrier de la mairie par une grande majorité des habitants de la commune, chaque personne partageant l'objectif de l'association est vivement encouragée à faire une réponse écrite à la mairie. Les nombreuses réponses individuelles permettront de donner du poids au mouvement. Pour que ce courrier soit lu par Madame le Maire, ses adjoints ainsi que ses conseillers, il est nécessaire de l'adresser à "Madame le Maire et ses conseillers".

**Signatures :**

*Le Président, Claude MARIOTTI*

*Le secrétaire, Mathieu COLY*